

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Déplacement du poste de refoulement de Gonneville à Blainville-sur-Mer

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Blainville-sur-Mer

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2	1	5	0	0	0	5	8	9	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Collectivité territoriale commune

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24. (b) Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires. On entend par "un équivalent habitant (EH)" : la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DB05) de 60 grammes d'oxygène par jour	b) Système d'assainissement situé dans la bande littorale de cent mètres prévue à l'article L. 121-16 du code de l'urbanisme, dans la bande littorale prévue à l'article L. 121-45 de ce code, ou un espace remarquable prévu à l'article L. 121-23 du même code.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en le déplacement du poste de refoulement (PR) de Gonneville, situé rue du pont crochu vers l'intersection de la route départementale RD651. Les modifications sont les suivantes :

- Construction du nouveau poste de refoulement de Gonneville
- Réutilisation d'une partie du réseau de refoulement existant
- Prolongement du réseau gravitaire vers le nouveau poste de refoulement, une portion de refoulement sera réalisée en forage dirigé
- Connexion de la branche gravitaire de la zone conchylicole au nouveau PR
- Obturation du réseau gravitaire en amiante ciment car devient inutilisé
- Non modification du poste de refoulement du camping
- Prolongement du réseau de refoulement du poste de Gonneville jusqu'au réseau gravitaire rue de Coutainville en partie en parallèle du réseau de refoulement du Camping (pose délicate car réseau de refoulement en amiante ciment)
- Aménagement du regard gravitaire accueillant les eaux des postes de Camping, Gonneville et chemin de l'amour.

## 4.2 Objectifs du projet

L'opération a pour but de déplacer le poste de refoulement de Gonneville, situé rue du pont crochu et augmenter sa capacité de pompage afin de limiter les débordements au milieu naturel et limiter les temps de séjour dans ce poste qui accueille en plus des effluents domestiques communaux, les eaux de process de Kermarée et Pêcherie de Normandie (eaux de cuissons de bulots) pouvant amener des problèmes d'odeur et de développement de bactéries non désirées.

De plus ce poste est dégradé par l'H<sub>2</sub>S et subit des inondations à cause de sa proximité avec la rivière du moulin de Gouville.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Afin de garantir la continuité de service, les travaux seront réalisés dans l'ordre suivant :

- Construction du nouveau poste de refoulement
- Prolongement du réseau gravitaire depuis le dernier regard (pour basculement via fermeture entrée poste existant)
- Préparation de la connexion du réseau gravitaire provenant de la zone conchylicole avec le nouveau poste de refoulement
- Prolongement du réseau de refoulement – connexion en attente avec le refoulement existant
- Aménagement du regard d'arrivée

Une fois ces différents étapes réalisées :

- Essai d'étanchéité des canalisations et nouveaux regards de visite
- Inspections télévisées

Ensuite, le basculement peut être effectué :

- Connexion des deux parties du refoulement
- Basculement des effluents vers le nouveau poste par modification des regards
- Mise en route du nouveau poste

Enfin, les anciens ouvrages seront abandonnés :

- Déconstruction et comblement ancien poste de refoulement

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pour rappel, l'un des buts de l'opération est l'augmentation de la capacité de pompage. En phase d'exploitation le poste accueillera les effluents domestiques communaux, les eaux de process de Kermarée et Pêcherie de Normandie (eaux de cuissons de bulots).

Ces travaux permettront l'ajout de 22 habitations (2.4 habitants par maison) soit 53EH avec un rejet journalier de 150L/j, le débit supplémentaire à traiter est de 8m<sup>3</sup>/j soit 0.33m<sup>3</sup>/h en moyenne et 1m<sup>3</sup>/h en pointe (coefficient de pointe de 3).

Le débit retenu est de 80m<sup>3</sup>/h soit un débit capable permettant d'intercepter 97% du débit entrant même en cas de fortes pluies.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un porter-à-connaissance au titre de la loi sur l'eau qui est actuellement en cours d'instruction. Le projet est lié aux rubriques suivantes tout en restant sous les seuils "Loi sur l'eau" :

-Rubrique 2.1.1.0 Systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique : le poste de refoulement avec le débit moyen collecté de 20m<sup>3</sup>/h (avec une hypothèse de 150L /EH/j et 60gr DBO<sub>5</sub>/j/EH) représente une charge polluante de 192kg/j.

-Rubrique 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais : au total le projet impacte 825 m<sup>2</sup> de zones humides.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise du poste de refoulement	185 m <sup>2</sup>
Prolongement du refoulement existant pour rejoindre le réseau gravitaire	275 ml
Diamètre du réseau gravitaire	800 mm
Débit	80 m <sup>3</sup> /h
HMT, pression au refoulement	35m

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Blainville  
Le poste de refoulement se trouve sur la portion Ouest de la rue de Senequet.  
Le long de la D651, prolongement réseau gravitaire jusqu'au réseau gravitaire rue de Coutainville.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 49°04'45"N Lat. 01°35'55"W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le refoulement se situe en ZNIEFF de type I : le Havre de Blainville-Sur-Mer (250008437)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude appartient à la commune de Blainville-sur-Mer qui est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de la Manche a approuvé un PPBE de 2ème génération en 2015, mais la commune de Blainville-sur-Mer n'est pas concernée par une carte de bruit stratégique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Manoir de Gonnevillle est l'immeuble classé le plus proche et se trouve à 500 m à l'Est du périmètre du projet. La protection au titre des abords des monuments historiques de ce bâtiment se trouve en bord du périmètre du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au total le projet impacte 825 m <sup>2</sup> de zones humides. Un forage dirigé sera réalisé pour réduire une zone humide en passant sous celle-ci.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve sur le littoral Ouest du Contentin du Bréhal à Pirou (FR2500080) (ZSC).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Havre de Regneville et DPM est le site classé, le plus proche du périmètre d'étude, il se trouve à 4 km au Sud.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Ressources</b>			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra être excédentaire en matériau. Les mesures habituelles à tout chantier de travaux publics seront prises, notamment la gestion optimale et précautionneuse des matériaux issus des déblais/remblais. L'équilibre déblais/remblais sera recherché.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se localisent essentiellement au droit d'aménagement déjà existant. De plus les incidences sur la zone humide sont réduites au maximum par la réalisation d'un forage dirigé.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se localisent essentiellement au droit d'aménagement déjà existant. De plus les incidences sur la zone humide sont réduites au maximum par la réalisation d'un forage dirigé.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux se localisent essentiellement au droit d'aménagement déjà existant. De plus les incidences sur la zone humide sont réduites au maximum par la réalisation d'un forage dirigé.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune des activités présentes dans les environs ne présente un risque technologique majeur.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est concernée par un fort risque radon et est exposé à un risque moyen de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase anaérobie, se produit le processus de formation de sulfures dissous (S2-) et d'hydrogène sulfuré (H2S). La présence de sulfures dissous peut favoriser dans certaines conditions le développement de bactéries filamenteuses responsables d'une diminution des rendements d'épuration, du foisonnement des boues et le départ de boue dans les eaux traitées. Un traitement au Nutriox sera mis en place, afin de préserver les réseaux et de préserver la santé d'éventuels opérateurs.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La présence de sulfures dissous liée aux effluents peut générer des nuisances olfactives. Le poste de refoulement accueille en plus des effluents domestiques communaux, les eaux de process de Kermarée et Pêcherie de Normandie (eaux de cuissons de bulots) pouvant amener des problèmes d'odeur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase anaérobie, se produit le processus de formation de sulfures dissous (S2-) et d'hydrogène sulfuré (H2S). Un traitement au Nutriox sera mis en place, afin de préserver les réseaux et de préserver la santé d'éventuels opérateurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'opération a pour but de déplacer le poste de refoulement de Gonneville, qui est actuellement trop proche de la rivière du moulin de Gouville et subit des inondations. Le but est alors d'augmenter sa capacité de pompage afin de limiter les débordements au milieu naturel et limiter les temps de séjour dans ce poste. Le projet permet donc une amélioration de la situation initiale.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Un diagnostic écologique (cf annexe) a été réalisé afin de vérifier la présence éventuelle d'espèces protégées au droit du site et le cas échéant, mettre en place des mesures de préservation. Le projet applique la séquence ERC (éviter, réduire e, compenser).

Réductions :

- Un dispositif de traitement de l'hydrogène sulfuré sera mis en place.
- Le projet s'inscrit au maximum au droit d'espaces déjà aménagés et réduit son impact sur la zone humide par un forage dirigé.
- Réalisation des travaux de manière à limiter les nuisances sur l'environnement, les riverains et les constructions avoisinantes.
- Adaptation du planning travaux à l'activité des animaux (pas de défrichage pendant la période de reproduction des oiseaux)
- Optimisation de la gestion des déblais/remblais pour viser l'équilibre.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'application de la séquence ERC et notamment la réduction des incidences sur la zone humide par la réalisation d'un forage dirigé, le projet reste en dessous des seuils des rubriques de la Loi sur l'Eau. Le projet s'appuie aussi sur les aménagements existants.

Le projet étant essentiellement concernée par des thématiques liées à la Loi sur l'eau, il fait l'objet d'un porter-à-connaissance au titre de la Loi sur l'eau, actuellement en cours d'instruction.

Finalement il ne nous paraît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Porter-à-connaissance, dossier Loi sur l'Eau, mars 2022 Note d'incidences Natura 2000 Diagnostic écologique, Juillet 2022

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Blainville-sur-mer

le,

25 juillet 2022

Signature

le maire-adjoint,

Jacky VAYER



